



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

IFSE

**IFSE montants socles de la filière médico-sociale et paramédicale (DGAS, DRH, laboratoire).
Précarisation des professionnels, des missions et des modes d'intervention**

L'Assemblée Générale du mardi 9 avril : un temps syndical indispensable !

*2^{ème} rencontre avec la Collectivité
actée pour le 17 avril 2024*

Dans le cadre du calendrier de négociations avec la Collectivité, la CGT, la FSU et une délégation extrêmement bien représentative des professions ont été reçues le 23 février dernier. Nous avons pu à cette occasion dresser les différents axes de revendications concernant la juste évolution des montants socles jusqu'alors alloués afin d'obtenir une revalorisation à la hauteur des fonctions, des sujétions et de l'expertise de ces cadres d'emplois et métiers.

Les situations spécifiques des CSE, des auxiliaires de puériculture, des conseillères conjugales de catégorie C, des sages-femmes, de la coordinatrice sage-femme, des psychologues, des médecins et des infirmières de catégorie B, des techniciens de laboratoire, et des professions isolées comme la diététicienne, la psychomotricienne... ont été mises en exergue.

Par ailleurs, nous avons travaillé le 12 mars sur la question du trop faible montant IFSE des médecins, sages-femmes, des CSE, des psychologues... au regard de leur niveau de responsabilité afin qu'un repositionnement dans la grille soit effectué.

Nos propositions financières sont prêtes. Un nouveau rendez-vous en DRH a été acté pour le mercredi 17 avril.

Mardi 9 avril, toutes et tous en A.G. pour refaire le point et établir la délégation qui se rendra au Rdv toutes professions confondues. Votre présence est requise !

La précarisation des professionnels, éducateurs AED, secrétaires contractuelles C, délais de titularisation inacceptable après réussite au concours, des effectifs au rabais, une vision du social façon "new management". La situation appelle notre mobilisation !

Les équipes de la DGAS, spécialistes de la relation d'aide, missionnées sur la protection de l'enfance, l'accompagnement et le suivi des plus démunis, la prévention médico-sociale et la cohésion sociale exigent aujourd'hui des moyens à la hauteur de la situation des populations des Bouches-du-Rhône.

Comment laisser s'immiscer au sein des missions aussi pérennes que la protection de l'enfance, la PMI, la prévention sociale, une politique des ressources humaines basée sur l'économie et la gestion ? Comment accepter, alors que tous les marqueurs sont au rouge, de confier des missions aussi pérennes à des professionnels précarisés ?

La CGT et la FSU disent stop !

Ce deuxième sujet sera abordé au cours de l'Assemblée Générale.

Rendez-vous nombreux en A.G. !